

LA CONVENTION EDUCATION PRIORITAIRE EN NOUVELLE CALEDONIE

- La Convention Education Prioritaire est un contrat signé entre un lycée et l'institut de Sciences Politiques à Paris
- is. En Nouvelle Calédonie, elle concerne d'autres partenaires : le Haut Commissariat, le gouvernement, les provinces, le Vice Rectorat et des entreprises du secteur privé.
- Elle permet à des élèves volontaires de Terminale de passer un concours spécifique, exclusivement oral, d'entrée à Sciences Po
- En 2009, 40 lycéens ont montré leur intérêt pour le dispositif, 22 se sont présentés à l'entretien d'admissibilité, 10 ont été sélectionnés pour l'admission à Paris et **2 jeunes calédoniennes** dont une élève du lycée Antoine Kela et l'autre du lycée du Grand Nouméa, ont été admises et ont intégré l'IEP de Paris
- Pour 2010, **5 lycées** néo-calédoniens ont été retenus pour la CEP : aux trois déjà sélectionnés en 2009 (W. Haudra de Lifou, A. Kela de Poindimié et le lycée du Grand Nouméa) s'ajoutent deux établissements privés : le lycée A. Anova de Païta et le lycée de Do Kamo de Nouméa. Pour 2010, **31** candidats ont déposé un dossier de presse, **16** ont été déclarés admissibles et **1** élève du lycée du Grand Nouméa a été admis.
- En 2011, **20** candidats ont déposé un dossier de presse et **10** ont été sélectionnés pour l'admission. Ils participent à l'université d'hiver pour se préparer à l'oral qu'ils présenteront vers la mi-décembre à Paris

Pourquoi cette procédure ?

Les Conventions Education Prioritaire (CEP) constituent une voie de recrutement sélective destinée aux élèves méritants, scolarisés dans des établissements relevant de l'Education Prioritaire partenaires de Sciences Po.

Sciences Po a fait le constat du manque d'ouverture sociale et culturelle du recrutement des grands établissements sélectifs français. Quatre handicaps majeurs vécus comme autant d'obstacles expliquent ce constat : le manque de moyens, l'absence d'une information spécialisée donnée par un proche, le biais social lié à la nature même des épreuves de sélection et un phénomène d'autocensure.

L'action des « Conventions Education Prioritaire » vise à rétablir l'égalité des chances en luttant contre ces quatre obstacles à la fois. Pour reconnaître les talents dans leur pluralité, des modalités de recrutement plus diverses sont mises en place. Elles associent les enseignants du second degré auxquels revient la première sélection (l'admissibilité).

Quelques chiffres :

- 4 promotions d'élèves issus de CEP déjà diplômées
- 74 lycées partenaires en 2009 (7 en 2001)
- 603 élèves admis à Sciences Po en 9 ans, dont 126 en 2009
- une fois à Sciences Po, les résultats académiques des étudiants CEP sont comparables aux étudiants entrés par d'autres procédures d'admission
- entre 50 et 70% des admis sont des enfants de chômeurs, d'ouvriers ou d'employés.
- les 3/4 des admis sont boursiers et les 2/3 des admis ont au moins un parent né hors de France.

CEP : L'admissibilité

L'admissibilité des candidats est décidée par l'établissement d'enseignement secondaire partenaire. Elle comprend une épreuve d'admissibilité et la constitution d'un dossier de candidature.

L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste dans la réalisation **d'une revue de presse** sur un thème choisi par le candidat, complétée par **une note de synthèse** et **une réflexion personnelle**. Ce travail est présenté à l'oral par le candidat devant une commission d'entretien présidée par le chef d'établissement ou son représentant et à laquelle participent des enseignants de l'établissement n'ayant pas suivi le candidat dans leur classe au cours de la dernière année de terminale. La commission rédige à l'issue de l'entretien un avis motivé.

Le jury d'admissibilité

Dans chaque lycée concerné, un jury d'admissibilité est constitué sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant. Il compte, notamment, des représentants des équipes enseignantes et des membres de l'équipe de direction du lycée.

Le jury d'admissibilité examine le dossier de candidature de chaque candidat en se fondant notamment sur les résultats scolaires obtenus en classe de seconde, première et terminale, ainsi que sur le résultat obtenu à l'épreuve d'admissibilité.

Le jury prend également compte notamment les élèves suivants : le potentiel du candidat, la progression observée entre la classe de seconde et la terminale, la capacité de travail, la maîtrise de l'écrit, la maîtrise d'une langue étrangère, la curiosité intellectuelle, la capacité d'adaptation et la motivation.

Ce jury statue sur l'admissibilité des lycéens candidats à la fin de leur année de terminale

Le dossier de presse contient 3 productions :

- Une sélection d'articles liés à un thème de l'actualité choisis à l'issue de 6 semaines d'observation et de lecture de la presse
- Une note de synthèse de ces articles mettant en relief les différentes approches journalistiques d'un même sujet
- Une synthèse personnelle développant une problématique tirée de la revue de presse et de la note de synthèse

CEP : L'admission

L'épreuve d'admission est organisée par et à Sciences Po. Cette épreuve prend la forme d'un entretien oral d'environ une demi-heure devant une commission présidée par le directeur de Sciences Po ou son représentant et composée en outre d'un enseignant et d'un professionnel. Elle rédige à l'issue de l'entretien un avis motivé.

La commission fonde son appréciation notamment sur les bulletins scolaires du candidat, les résultats de l'épreuve préparée dans le cadre de la procédure d'admissibilité, l'avis motivé rendu par le jury d'admissibilité, les notes obtenues au baccalauréat et la teneur de l'entretien, qui est destiné à apprécier les qualités de maîtrise de l'expression orale et de la réflexion, la curiosité intellectuelle et la motivation du candidat.

L'UNIVERSITE D'HIVER 2011

Destinée à permettre aux 10 jeunes candidats admissibles à l'oral à Paris de s'ouvrir sur les institutions de la Nouvelle-Calédonie et au-delà sur le monde qui les entoure, l'Université d'Hiver se tient du **5 au 9 septembre 2011**.

Les stagiaires rencontreront le Secrétaire Général du Haut Commissariat ainsi que celui du Vice Rectorat, le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, des élus du Congès, de la Province Sud et de la mairie de Nouméa. Ils rencontreront également des représentants du Sénat Coutumier de la Communauté du Pacifique Sud.

Les trois entreprises métallurgistes qui participent au financement de l'opération présenteront leur usine et leur stratégie en matière de gestion des ressources humaines.

Les principaux objectifs poursuivis par ce dispositif sont :

- la connaissance des institutions de la Nouvelle Calédonie,
- la découverte du secteur de la métallurgie,
- des approfondissements méthodologiques,
- la constitution d'un groupe soudé de jeunes calédoniens mobilisés par un objectif ambitieux,

Les caractéristiques des 10 candidats admissibles (8 filles et 2 garçons) :

Il s'agit pour le lycée du Grand Nouméa de Abel Garraud , d'Alizée Corréard ,de Lyne Binic, de Kim Lou Cargnelli et de Clémence Rigaut.

Pour le lycée William Haufra de Lifou de Marie Aymeric, Véronique Caihé et Murlydia Muhamad

Pour le lycée Antoine Kela de Poindimié de Ornella Mgoma

Pour le lycée Appolinaire Anova de Coralie Adamus

- nés entre 1992 et 1994, Ils se répartissent entre les filières littéraires (3), économiques (3), scientifiques (3) et technologiques tertiaires (1),
- 6 d'entre eux habitent en Province Sud, 3 aux Iles et 1 dans le Nord.

Les dossiers de presse sur lesquels ils ont travaillé pendant 6 semaines et qu'ils ont soutenus pour leur admissibilité concernent l'actualité des mois de juin et juillet : la remise en cause de l'espace de Schengen par le printemps des peuples arabes, l'après Ben Laden dans les relations américano-pakistanaïses, Islam et laïcité, les relations entre médias et politiques à la lumière de l'affaire DSK, les changements en Europe engendrés par la catastrophe de Fukushima, les changements du FN, l'assistanat et le « compte de fée » du mariage de Kate et William.

QU'EST-CE QUE L'IEP DE PARIS ?

L'Institut d'Etudes Politiques de Paris, communément appelé « Sciences Po » est un établissement public français d'enseignement supérieur dans le domaine des sciences sociales et politiques, et des relations internationales.

L'IEP de Paris a le statut particulier de « grand établissement », ce qui lui permet d'avoir une taille importante à l'image d'une université et un processus de recrutement sélectif.

Institution Universitaire, Sciences Po l'est par ses missions :

- La recherche en sciences humaines et sociales.
- La formation à tous les niveaux de l'enseignement supérieur: collège universitaire, masters et doctorats.
- La bibliothèque qui dispose d'un fonds d'ouvrages exceptionnel de 800000 titres.
- L'édition universitaire qui contribue à la diffusion de la production intellectuelle française

Sciences Po est une université très sélective. (Le taux d'admission est de 1 pour 10 candidats)

- Sciences Po est une université de recherche
- Sciences Po est dotée de la plus grande bibliothèque d'Europe continentale en Sciences Humaines et Sociales.
- Sciences Po est une université solidement ancrée dans la compétition internationale.

42% des 9 000 élèves de Sciences Po viennent de 50 pays. Deux tiers d'entre eux sont inscrits dans un cursus diplômant, un tiers seulement étant en programme de mobilité. Plus de 1 000 élèves de Sciences Po sont chaque année en séjour international d'études ou de stage inséré dans leur scolarité. 300 universités ont un accord de mobilité étudiante et académie avec Sciences Po.

Formation initiale

- Sciences Po propose des formations pluridisciplinaires en sciences humaines et sociales.
- Du collège universitaire au doctorat, elles reposent sur un projet éducatif spécifique: transmettre des savoirs orientés vers l'action; développer des aptitudes à l'expression publique; encourager des attitudes qui, à l'instar du courage intellectuel ou de la capacité à affronter les difficultés, à assumer la complexité, sont au fondement de la citoyenneté. La recherche irrigue les enseignements des dernières connaissances issues des centres de recherche de Sciences Po. Elle transmet ses exigences de méthode et de rigueur aux élèves.
- La formation conjugue de nombreuses sciences sociales dans un contexte largement internationalisé. Elle est complétée par une initiation à l'entreprise et l'étude de deux langues. Cette formation dure 3 ans, accueille des promotions réduites et un grand nombre d'étudiants étrangers.

Les Masters

- La formation intellectuelle délivrée en 4ème et en 5ème année constitue la spécificité et le socle du diplôme de Science Po; Elle représente un tronc commun qui rassemble un grand nombre d'enseignements, dont des cours et des conférences de méthode consacrées aux enjeux de la justice, à l'espace mondial, à l'économie, au droit ainsi qu'à l'étude de deux langues; en outre, chaque élève doit participer à l'élaboration d'un projet collectif durant tout un semestre.
- Le master (diplôme à Bac + 5) innove en combinant cette solide formation intellectuelle fondamentale, des enseignements de spécialisation, des séjours de longue durée à l'étranger et des stages en entreprise.
- Sciences Po propose deux types de master: le master professionnel et le master recherche.

Sciences Po en chiffres

Les enseignants et la recherche

- **50** professeurs des Universités
- **190** chercheurs et enseignants chercheurs
- **9** centres de recherche
- **3.000** maîtres de conférence, universitaires ou professionnels des entreprises et des administrations publiques
- **40** professeurs étrangers invités chaque année

Programmes - Projet éducatif

L'ambition est de dépasser la seule préoccupation de la formation pour proposer une véritable éducation répondant aux enjeux d'un monde globalisé et d'une intégration européenne de plus en plus poussée. Eduquer, c'est élever. En ce sens, il appartient à Sciences Po d'encourager chez ses élèves certaines attitudes comme le courage intellectuel, la capacité à affronter les difficultés, à assumer la complexité, à défendre le respect et la considération comme valeurs fondatrices de la civilité et, plus largement, de la citoyenneté.

L'admission au collège universitaire s'effectue :

- soit par examen d'entrée pour les bacheliers en cours (350 admis en 2009)
- soit sur dossier (et éventuellement entretien) après une mention Très Bien au bac (300 admis en 2009)
- soit sur une procédure internationale pour les élèves ayant fait leurs études secondaires à l'étranger (186 admis)
- soit par les recrutements particuliers des CEP (Convention Education Prioritaire) (126 en 2009)

Il existe aussi un recrutement en Master, à bac+3.